

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n^o 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 1008 à 1016

présentés par
Mme Fourneyron, M. Jean-Michel Clément et M. Bapt

ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas concevable d'institutionnaliser en commission, fût-elle consultative, les représentants des seules associations familiales, alors même que des représentants des associations de consommateurs en sont exclus.

Il convient donc de supprimer ces représentants.

Ces amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n°	1008	de Mme Fourneyron, MM. Jean-Michel Clément et Bapt
Adt n°	1009	de MM. Gorce, Dussopt et Duron
Adt n°	1010	de Mme Filippetti, MM. Roy et Le Roux
Adt n°	1011	de Mme Delaunay, M. Nayrou et Mme Mazetier
Adt n°	1012	de M. Gaubert, Mme Lemorton et M. Brottes
Adt n°	1013	de MM. Juanico, Villaumé et Rogemont
Adt n°	1014	de MM. Hutin, Blisko et Jean-Marie Le Guen
Adt n°	1015	de MM. Pupponi, Le Bouillonnet et Likuvalu
Adt n°	1016	de MM. Mallot, Ayrault et Mme Hoffman-Rispal